

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ÉCOLE DE CONDUITE FABRE

version du 22 02 2024.

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relative à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves et vous est remis dès l'inscription, un exemplaire est lisible à l'accueil.

- 1 - L'élève s'engage à prendre connaissance des enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage des épreuves du permis de conduire par le site codes rousseau et sécurité-routière.gouv.fr. Une tablette connectées en wi-fi est à disposition à l'accueil sur demande.
- 2 - Mémoriser son espace élève qui sera demandé à l'examen.
- 3 - Accès aux locaux.
 - horaires de l'établissement;
 - accès libre à la salle de code.
- 4 - L'école de conduite FABRE applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur notamment par l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 01 07 2014. Les programmes de formation sont disponible à l'accueil, un exemplaire peut vous être fourni.
- 5 - L'élève s'engage à se renseigner auprès de la direction sur 4 points importants.
 - a) l'état d'avancement de son dossier d'inscription,
 - b) l'état de sa situation de compte,
 - c) informer l'école de conduite en cas d'intention d'abandonner la formation.
 - d) l'état de la fabrication de son permis suite à la réussite de l'examen.
- 6 - Dans le cadre de la réglementation général sur la protection des données (RGPD) l'élève accepte le traitement des données par l'école de conduite FABRE.
- 7 - Le forfait code est valable 6 mois, au-delà, un autre forfait sera facturé. Il est interdit de parler pendant les cours. L'élève s'engage à être assidu, et à ne pas quitter le cours avant la fin de ceux-ci.
- 8 - Pour l'examen code, vous devez vous inscrire sur une plateforme d'examen, avec votre n° NEPH, et n'oubliez pas d'imprimer votre convocation et le justificatif de réussite afin que nous puissions le joindre à votre dossier (tarif 30 Euros).
- 9- Les leçons de pratique débutent et finissent au bureau, dans le cas où l'élève demande à commencer ou finir ailleurs, le temps de trajet aller-retour est pris sur son temps de conduite.
- 10 - Paiement en espèces : l'élève doit d'abord signer le reçu avant d'effectuer son paiement. Son compte doit être soldé 7 jours avant l'examen.
- 11 - La décision d'inscrire ou de ne pas inscrire un élève à l'examen relève du seul fait de l'école de conduite. Cette décision s'établit en fonction du niveau de l'élève, de sa situation financière et de l'avis de l'enseignant.
- 12 - Toute leçon non décommandée 48 heures à l'avance sera considérée comme prise. Les annulations ne peuvent être effectuées à l'aide du répondeur téléphonique.
- 13 - Tous les Samedis de 13h00 à 14h00, cours sur les questions posées le jour du permis. Tous les élèves inscrits au permis auto, doivent y participer, même sans rendez-vous.
- 14 - Pour tout examen, prévoir une pièce d'identité en cours de validité, et le permis pour tous ceux qui en sont déjà titulaire.
- 15 - Pour l'examen pratique auto, se rendre à l'adresse qui sera indiquée sur votre convocation, le formateur vous y attendra pour l'accompagnement de votre examen.
- 16 - Vous pourrez laisser votre avis et lire les avis sur [www. codes rousseau public.fr](http://www.codesrousseau-public.fr). Un questionnaire de satisfaction est disponible à l'accueil afin de recueillir vos appréciation.
- 17 - Un plan de gestion des réclamations est mis en place dans notre site Codes Rousseau public, espace élève. Une réponse vous sera adressé dans un délai de deux mois maximum.

L'école de conduite FABRE, vous souhaite une bonne formation et la réussite aux examens.

Signature de l'élève et son représentant légal.

Signature de l'élève
et fait en double exemplaire
dont un remis à l'élève.

Signature de son représentant légal